

6 - L'évaluation de la démarche de mutualisation¹

INTRODUCTION

Dans un contexte de raréfaction des ressources, l'évaluation des politiques publiques est devenue indispensable.

REPÈRES

Retour sur la notion d'évaluation :

L'évaluation vise à « identifier des problèmes et des processus, comparer des démarches et examiner concrètement comment sont liées les questions, hypothèses, données, conclusions, recommandations. » Dans le cadre de l'évaluation de politiques publiques, deux axes sont à prendre en compte : la qualité de la politique publique face aux besoins de la population et au respect de l'intérêt général, et la performance publique en termes d'efficacité (par rapport aux moyens engagés) et d'efficacités (par rapport aux objectifs visés).

L'évaluation permet de :

- décider en se fondant sur des faits ;
- donner confiance et acquérir de la légitimité ;
- offrir des points de comparaison pour progresser ;
- construire un diagnostic partagé ;
- identifier les services relevant ou non de l'intérêt général,
- prendre des risques maîtrisés ;
- définir, contractualiser et suivre la performance ;
- développer une dynamique d'innovation continue ;
- rendre compte, valoriser les résultats et la performance ;
- réduire les gaspillages.

¹ Fiche synthèse réalisée grâce au « VADEMECUM des évolutions territoriales à usage des conseillers formations et référents de territoire dans la production d'une offre de service adaptée » réalisé par la Délégation Pays de la Loire du CNFPT et l'INSET d'Angers.



Le fait intercommunal : enjeux, stratégie, sens



✓ À RETENIR

Dans le cadre spécifique du schéma de mutualisation, il est préconisé de faire un point d'étape annuel, visant à :

- communiquer sur l'avancement du projet ;
- confronter l'état d'avancement aux objectifs fixés ;
- apporter les actions correctrices qui s'avèreraient nécessaires.

Le pilotage et l'évaluation du schéma peuvent être effectués par les instances mises en place lors de son élaboration. Divers outils peuvent être utilisés pour des évaluations annuelles, tels que des tableaux de bord confrontant actions, indicateurs et calendriers.

Chaque année, l'avancement du schéma peut être présenté devant le Conseil communautaire par le Président de l'EPCI, lors du débat d'orientation budgétaire ou lors du vote du budget.